

Le port du bracelet permanent est obligatoire en Juillet et Août
Barbecues à charbon de bois et bougies sont interdits.

Le tri sélectif des déchets est obligatoire.

Respect des autres résidents



- **Le silence est obligatoire** de minuit à 8h.
- **La discrétion** est de règle en journée et soirée, en particulier, la musique ne doit pas gêner et le regroupement de plus de 10 personnes sur un emplacement est interdit.
- **Votre véhicule** (un seul) est stationné sur votre emplacement. Les voitures supplémentaires seront stationnées à l'extérieur du camping. Circulation interdite de minuit à 6h.
- **Les enfants et adolescents** sont sous la responsabilité des parents, ils ne doivent pas jouer dans les sanitaires ni déambuler dans les allées après minuit.
- **Votre chien** ne doit jamais rester seul, il doit être tenu en laisse et fera ses besoins hors du camping. Les sanitaires, la piscine et les aires de jeux lui sont interdits.
- **Vos boissons alcoolisées** seront à consommer sur votre emplacement (il est interdit de vous promener avec dans les allées, les terrasses et autres lieux communs).
- **Les jeux de ballon** sont interdits dans le camping, de même que les jeux d'eau dans les sanitaires et autres lieux communs.

Respect de la végétation

- **Les cordes à linge sont tolérées sur les gros arbres uniquement**, à condition qu'elles soient courtes.
- **Ne rien poser, appuyer ou attacher sur les haies** : vélos, cordes, poubelles, chien ...
- **Aucune eau** (propre ou sale) ne doit être versée au pied des haies et arbres
- **Les appareils chauffants** (barbecue, plaque de cuisson, lampe suspendue.) doivent être tenus éloignés des végétaux.

Piscine

Elle est réservée exclusivement aux résidents.

Maillot, slip ou short de bain sont obligatoires. Les produits solaires sont interdits.

Vos invités et visiteurs

- **Ils seront 4 au maximum (animal et véhicule non autorisés à l'intérieur) et leur entrée ne pourra se faire que pendant les heures d'ouverture de la réception.**
- **Ils devront se présenter à la réception, s'acquitter d'une redevance** (voir tarif), seront sous la responsabilité de leurs hôtes et **n'auront pas accès à la piscine**. Cette visite devra se limiter à quelques heures et **prendra fin à 23 heures au plus tard**.

Le non respect du règlement pourra entraîner l'exclusion sans préavis du camping.